

MAIRIE DE SISTERON *

Département des Alpes de Haute Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-06-30

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE RESPONSABILITE CONJOINTE -MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Sisteron.

ARTICLE 2: La présente prendra effet à compter de la signature de la convention.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 4</u> : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône.

Fait à Sisteron, le 05-07-2022 Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU



Mis en ligne le 30/06/2023 Å 14h32